



Revue de presse



Dimanche 23 janvier 2022



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Fiscalité : prolongation du délai d'accomplissement des obligations au 27 janvier courant

Le ministère des Finances a annoncé, samedi, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier du mois en cours au lieu du 20 janvier.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Covid-19: report de toutes les visites de travail et d'inspection des membres du Gouvernement

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a invité les membres du Gouvernement à reporter toutes les visites de travail et d'inspection qu'ils comptaient effectuer dans les wilayas du pays, et ce, compte tenu de la situation épidémique que connaît le pays et l'augmentation sensible des contaminations au Covid-19.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Impôts: la DGI explique les obligations fiscales des professions non commerciales

La Direction générale des impôts (DGI) a dévoilé, jeudi dans un communiqué, les obligations fiscales des contribuables exerçant des professions non commerciales dans le cadre du régime qui leur est appliqué à compter du 1er janvier en cours dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances (LF) 2022.



Grève des fonctionnaires des impôts: le dépôt des G50 prorogé jusqu'au 27 janvier pour des raisons «sanitaires»

Le mouvement de grève initié par le SAFI (Syndicat Autonome des Fonctionnaires des Impôts) pour une durée de trois jours, – coïncidant avec les dernières dates de dépôt des déclarations G50 – a été uivi massivement dans toutes les wilayates du pays et dans toutes les structures de l'administration fiscale, confortant ainsi le SAFI dans sa position de syndicat majoritaire dans le secteur des impôts, face à une représentation UGTA squelettique.



Fiscalité : Prolongation du délai d'accomplissement des obligations au 27 janvier courant

Le ministère des Finances a annoncé, samedi, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier du mois en cours au lieu du 20 janvier.



Le décret exécutif fixant les missions de la CRTF publié dans le Journal officiel

Le décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a été publié dans le dernier Journal officiel.

Livre blanc sur l'E-commerce et l'E-paiement en Algérie :Etat des lieux

Cette première édition (janvier 2022) du Livre blanc sur l'E-commerce et l'E-paiement en Algérie, rédigée par une équipe d'experts de «Legal Doctrine», une start-up legaltech (récompensée pour ses innovations, détentrice à deux reprises du titre «Best african Legaltech Startup» en 2018 à Zurich et en 2019 à Tunis), constitue un véritable guide sur les aspects législatifs et réglementaires régissant l'E-commerce et l'E-paiement en Algérie.



LOI DE FINANCES 2022

LES OBLIGATIONS FISCALES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES DÉTAILLÉES

La Direction générale des impôts (DGI) a dévoilé jeudi dans un communiqué rendu public les obligations fiscales des contribuables exerçant des professions non commerciales dans le cadre du régime qui leur est appliqué depuis le 1er janvier en cours dans le cadre des dispositions de la Loi de finances (LF) 2022.

Ainsi, les titulaires des bénéfices issus de l'exercice d'une profession non commerciale, exclus du régime de l'Impôt forfaitaire unique (IFU), relèveront du régime simplifié des professions non commerciales quel que soit le montant de leurs recettes professionnelles, a précisé la DGI. Aussi, les contribuables exerçant des professions non commerciales sont tenus à ces obligations.



ALORS QUE PLUS DE 150 000 INFRACTIONS COMMERCIALES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉES EN 2021

Le plafonnement des marges bénéficiaires proposé au gouvernement

Les propositions portant sur la fermeture de 12 004 locaux commerciaux ont également émané des services de contrôle qui ont saisi au cours de l'année écoulée plus de 2 milliards de dinars de marchandises. Depuis la promulgation de la loi portant lutte contre la spéculation illicite, plus de 100 poursuites judiciaires ont été enregistrées en l'espace de 15 jours, à l'encontre de commerçants ayant pratiqué la spéculation, notamment sur la pomme de terre et l'huile. Toujours dans ce cadre, les services de contrôle relevant de du ministère du Commerce ont effectué 1 801 578 interventions en 2021.

LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le décret exécutif fixant les missions de la CRTF publié au Journal officiel

La Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) est chargée des enquêtes, des analyses opérationnelles et stratégiques. Elle est, entre autres, dotée d'un département juridique, d'un autre en charge de la documentation et des systèmes d'information.

Le décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel. La cellule est chargée, notamment, de recevoir les déclarations de soupçon relatives à toutes opérations de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme, stipule le décret 22-36 du 4 janvier 2022 fixant les missions de la CRTF.

SELON LE RECENSEMENT DE LA POPULATION DE L'ONS

NOUS SOMMES 44,6 MILLIONS D'ALGÉRIENS

Le nombre de mariages contractés en 2020 a également reculé, poursuivant une courbe entamée en 2014.

L'année 2020 a été marquée par le recul du nombre des naissances, passant, pour la première fois depuis 2014, sous la barre du million, a indiqué hier l'Office national des statistiques (ONS). Par ailleurs, le nombre d'habitants est passé à 44,6 millions au 1er janvier 2021 contre 44,3 millions une année auparavant. Ainsi, il y a eu 992 000 naissances vivantes en 2020 contre 1,034 million en 2019. Dans le même ordre, l'accroissement naturel poursuit sa tendance baissière, entamé en 2017, même si, précise encore l'ONS, cette baisse est «plus prononcée» en 2020. Ainsi, l'accroissement a été de 756 000 personnes en 2020, soit un taux de 1,71% (le taux d'accroissement naturel est passé sous la barre des 2% pour la première fois depuis 2009 en 2018).

CONTESTATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES DE LA LF-2022 PAR LES AVOCATS

Une réunion cruciale demain au ministère des Finances 1 L'objectif de la réunion à laquelle est conviée l'Union nationale des ordres des avocats (UNOA) au siège du ministère des Finances, est l'ouverture d'un dialogue sur les dispositions fiscales de la loi de finances 2022 contestées par les robes noires.

Après le boycott des activités judiciaires mené par les avocats depuis le 13 janvier en cours, pour contester les nouvelles dispositions fiscales introduites dans la Loi de finances (LF-2022), le ministre des Finances a décidé enfin de réagir.

COMMERCE ET PAIEMENT ÉLECTRONIQUES

Des retards accumulés malgré quelques avancées

Plus de 16 millions de cartes de paiement seront mises à disposition à l'horizon 2024 et plus d'un million de commerçants seront équipés de terminaux de paiement.

Mais face à cette volonté de rattraper le retard, plusieurs freins continuent à ralentir ce processus. Le gouvernement a tracé un programme visant à accélérer le processus de modernisation des systèmes de paiement. Plus de 16 millions de cartes de paiement seront mises à disposition à l'horizon 2024 et plus d'un million de commerçants seront équipés de terminaux de paiement. Mais face à cette volonté de rattraper le retard, plusieurs freins continuent à ralentir ce processus.



EXPORTATIONS DE BLÉ

L'Argentine bouscule la France sur le marché algérien

L'Argentine devient de plus en plus compétitive sur la scène internationale en matière d'exportation de blé, y compris sur le marché algérien, où elle entrevoit de mettre le paquet pour bousculer le blé français. C'est ce qu'a révélé le cabinet expert français Agritel, affirmant que "l'Argentine s'affiche comme l'exportateur le moins cher, laissant entrevoir que l'Algérie pourrait retenir pour partie cette origine".



PLAFONNEMENT DES MARGES BÉNÉFICIAIRES DES PRODUITS DE BASE

Le projet de loi en débat au gouvernement

Ce nouveau mécanisme contribuera, selon ses promoteurs, à préserver le pouvoir d'achat des citoyens en luttant contre la spéculation, la hausse injustifiée des prix et le monopole.

En préparation depuis décembre dernier dans les bureaux du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, le projet de loi portant plafonnement des marges bénéficiaires des produits de large consommation est désormais soumis au débat au sein du gouvernement. C'est ce que Kamel Rezig a annoncé, jeudi dernier, au cours d'une séance plénière de l'APN en indiquant qu'une fois adopté, le texte confèrera aux autorités le droit d'intervenir sur le marché pour plafonner les marges bénéficiaires des produits de base, ce que la loi actuellement en vigueur ne permet pas.



OBLIGATIONS FISCALES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES

Les précisions de la direction générale des impôts

Les contribuables exerçant des professions non commerciales sont exclus, à compter du premier janvier 2022, du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU). La loi de finances pour l'année 2022 a, en effet, introduit des modifications au régime fiscal qui leur est appliqué.



OBLIGATIONS DÉCLARATIVES ET DE PAIEMENT DES IMPÔTS

Les délais prorogés d'une semaine . La direction générale des impôts (DGI) informe, dans un communiqué, les contribuables n'ayant pas pu accomplir leurs obligations déclaratives et de paiement, arrivées à échéance le 20 janvier 2022 en raison des exigences liées au respect des règles sanitaires de distanciation aux fins de prévention et de lutte contre les risques de propagation du coronavirus (Covid-19), que l'échéance en question est prorogée exceptionnellement jusqu'au jeudi 27 janvier 2022



LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Le décret exécutif publié dans le “Journal officiel”

Le décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a été publié dans le dernier Journal officiel.

La cellule est chargée notamment de recevoir les déclarations de soupçon relatives à toutes opérations de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme, stipule le décret 22-36 du 4 janvier 2022 fixant les missions de la CTRF.



INVITÉS À UNE RÉUNION PAR LE MINISTRE DES FINANCES CE LUNDI

Les avocats gagnent leur première bataille

Après avoir bouclé leur première semaine de grève générale illimitée qui a paralysé toutes les salles d'audience du territoire national, les avocats ont gagné, jeudi, leur première bataille, à savoir celle d'amener à la table des négociations les autorités qui ont fermé toutes les portes au dialogue réclamé par les robes noires depuis novembre dernier.

Le ministre des Finances a, en effet, convié officiellement l'Unoa (Union nationale des ordres des avocats) à une réunion qui aura lieu lundi 24 janvier à 14h au siège de son ministère, a annoncé l'Union des barreaux dans un communiqué laconique publié avant-hier.



PRODUITS SOUMIS AU DAPS

Élaboration d'une nouvelle liste de 2 608 produits

Dans sa quête de réduire la facture d'importation et de résorber durablement le déficit commercial du pays, le ministère du Commerce vient de conclure une réflexion autour d'une nouvelle liste de biens alimentaires et non alimentaires soumis au DAPS (Droit additionnel provisoire de sauvegarde).

Cette nouvelle liste, comprenant 2 608 produits, dont l'imposition varie entre 30 et 100%, restera en vigueur tout au long de l'actuel exercice, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Ce dispositif – concernant essentiellement des produits de luxe, des produits dits non essentiels et d'autres fabriqués localement – se veut un moyen de dissuasion des importateurs et de soutien de la production locale.



ILS ONT DIT “OUI” À LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE SANS SUSPENDRE LEUR BOYCOTT

Les avocats prônent la prudence

Le conseil de l'Union nationale des Oordres des avocats (UNOA), qui s'est réuni, hier, en son siège sis à la Cour suprême, à Alger, a décidé de répondre favorablement à l'invitation du ministre des Finances mais sans, toutefois, surseoir au boycott des audiences entamé le 13 janvier dernier en application de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 janvier à Constantine.



GRÈVE DES AGENTS DES IMPÔTS À ANNABA

Un taux de suivi à 96%

Le mouvement de grève auquel a appelé le Syndicat autonome des fonctionnaires des impôts (Safi) a été suivi dans toutes les inspections de la wilaya d'Annaba, à hauteur de 96% de l'ensemble des fonctionnaires du secteur, selon Lotfi Bouchareb, président du bureau local de cette organisation. Cette source affirme que l'arrêt des services a été observé pendant trois jours, les 18, 19 et 20 janvier courant. Et d'indiquer que le Safi est décidé à revenir à la contestation et même à durcir le mouvement, s'il n'y a pas de réaction de la tutelle, accusée de s'obstiner à faire la sourde oreille aux revendications salariales des fonctionnaires des impôts.



FISCALITÉ

Le délai d’accomplissement des obligations prolongé

Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du Corona virus (Covid19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l’accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l’échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu’au jeudi 27 janvier 2022, a précisé le communiqué repris par l’agence APS.



COURS Pétrole

Le pétrole algérien a gagné plus de 28 dollars en 2021

Les cours du brut algérien, le sahara Blend, ont gagné plus de 28 dollars en 2021, s’établissant à 70,89 dollars le baril, soutenus notamment par le rebond de la demande de brut suite à la reprise de l’économie mondiale. Selon le dernier rapport mensuel de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), la moyenne annuelle des prix du brut algérien est passée de 42,12 dollars/baril en 2020 à 70,89 dollars en 2021, soit une hausse de 28,77 dollars/baril (+68,30%) . Le sahara Blend a été le troisième brut le plus cher en 2021, après l’Angolais Girassol (71,31 dollars/baril) et le Guinéen équatorial Zafiro (71,09 dollars/baril).

Le prix du brut algérien est établi en fonction des cours du Brent, brut de référence de la mer du Nord, coté sur le marché de Londres avec une prime additionnelle pour ses qualités physico-chimiques appréciées par les raffineurs. La hausse du sahara Blend intervient dans un contexte d’augmentation générale des prix au marché pétrolier mondial en 2021.

Le prix moyen du panier de référence l’Opep (l’ORB) a augmenté de 28,42 dollars, soit 68,5 %, en 2021, pour s’établir à 69,89 dollars/baril. Il s’agit de sa moyenne annuelle la plus élevée depuis 2014, selon la même source. «Les prix ont continué d’augmenter pendant plusieurs mois consécutifs en 2021, soutenus par l’atténuation de l’offre excédentaire du marché mondial du pétrole, des fondamentaux offre/demande plus équilibrés et l’épuisement des niveaux record des stocks de pétrole», est-il expliqué dans le rapport.

Rappelant la célébration du 5ème anniversaire de la Déclaration de coopération entre les pays de l’Opep et les producteurs non-Opep en décembre dernier, l’Organisation affirme que cet accord avait joué un rôle «majeur dans la stabilisation du marché l’année dernière et la

réduction de la volatilité, malgré l'incertitude concernant la demande mondiale de pétrole au milieu de l'émergence de plusieurs vagues de variantes du coronavirus»

Sur le seul mois de décembre, le prix du pétrole algérien a baissé de 6,47 dollars pour atteindre 75,50 dollars/baril contre 81,97 dollars en novembre. Cette baisse de 7,9% intervient dans un contexte d'incertitudes persistantes sur le marché quant à l'impact de la variante Omicron à propagation rapide, sur l'économie mondiale et la demande de pétrole.



Finance islamique

La Banque d'Algérie signe un mémorandum d'entente avec l'AAOIFI

La Banque d'Algérie a signé un mémorandum d'entente avec l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI), afin de renforcer la coopération et la coordination et de développer l'industrie de la finance islamique en Algérie, a indiqué mardi dernier un communiqué.



Port d'Alger

Une baisse de l'activité au 3ème trimestre 2021

L'activité du port d'Alger durant le 3ème trimestre 2021, a accusé une baisse, aussi bien pour le mouvement de la navigation des opérants que pour le trafic marchandise, en comparaison avec la même période de l'année 2020, selon les derniers chiffres de l'Entreprise du port d'Alger (Epal).



CELLULE DE TRAITEMENT DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

De larges prérogatives

Le décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a été publié dans le dernier Journal officiel. La cellule est chargée, notamment, de recevoir les déclarations de soupçon relatives à toute opération de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme, stipule le décret 22-36 du 4 janvier 2022 fixant les missions de la CTRF.



GOVERNEMENT

Report de toutes les visites d'inspection des ministres

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a invité les membres du gouvernement à reporter toutes les visites de travail et d'inspection qu'ils comptaient effectuer dans les wilayas du pays, et ce, compte tenu de la situation épidémique que connaît le pays et l'augmentation sensible des contaminations au Covid-19.



INVESTISSEURS PRISONNIERS DE LA BUREAUCRATIE

Quand l'Etat fait sauter les verrous

Investir pour garantir l'avenir. Il ne s'agit nullement d'une formule facile mais d'une vérité. Sans cet acte, il serait illusoire pour tout Etat de relever le niveau de son pays ou d'améliorer le niveau de vie de ses habitants. Comment créer autrement des postes de travail et valoriser ses potentialités naturelles et humaines ? En Algérie, les porteurs de projets n'ont jamais manqué. Qu'ils soient de grosses fortunes ou agissant à une échelle modeste. Les uns et les autres n'ont jamais cessé de se plaindre d'entraves souvent de nature bureaucratique. Des projets peinent à voir le jour pour des considérations «paperassières». Certes, l'Etat a toujours pris des mesures de facilitation s'agissant de fiscalité ou d'octroi de foncier ou de crédits. Cela ne suffit pas, au point où les plus hautes autorités du pays ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Selon nos reporters qui ont interrogé des investisseurs et des experts, les signes du changement sont déjà là.

Commentaire

Blocages et déblocage

Le président de la République avait annoncé que l'année 2022 sera consacrée à la relance de l'économie nationale, du moment que la reconstruction de l'édifice institutionnel avait été achevée avec succès après la tenue des élections communales et de wilaya. En avant-goût de cette promesse, le médiateur de la République a été missionné pour débloquer des centaines de projets à travers tout le territoire national qui attendaient incompréhensiblement, pour entrer en production, une autorisation administrative.

FEU VERT AUX INVESTISSEURS

Une bouffée d'oxygène

Bloqués depuis longtemps, des projets d'investissement vont enfin connaître leur achèvement. Les efforts du médiateur de la République renseignent fort sur la volonté politique de prêter main forte aux opérateurs économiques afin de lever les contraintes à l'origine du gel de leurs projets. «Le travail réalisé par Merad, en collaboration avec les médiateurs de la République au niveau des wilayas, a permis, en un temps record, de lever les obstacles ayant bloqué 679 projets d'investissement sur un total de 877, en leur délivrant des autorisations d'exploitation et d'entrée en production.



IMPÔTS

La DGI explique les obligations fiscales des professions non commerciales

LA DIRECTION générale des impôts (DGI) a dévoilé, avant-hier dans un communiqué, les obligations fiscales des contribuables exerçant des professions non commerciales dans le cadre du régime qui leur est appliqué à compter du 1er janvier en cours dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances (LF) 2022. Les titulaires des bénéfices issus de l'exercice d'une profession non commerciale, exclus du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU), relèveront du régime simplifié des professions non commerciales quel que soit le montant de leurs recettes professionnelles, a précisé la DGI.



[Fiscalité : prolongation du délai d'accomplissement des obligations au 27 janvier courant](#)

Le ministère des Finances a annoncé, samedi, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier du mois en cours au lieu du 20 janvier.

"Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du corona virus (covid 19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l'échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu'au jeudi 27 janvier 2022", a précisé la même source.



[En grève illimitée depuis le 13 janvier 2022](#)

[Les avocats chez le Premier ministre](#)

Leurs représentants sont conviés demain au siège du ministère des Finances pour désamorcer la crise. Dix jours après le boycott des activités judiciaires par les robes noires, le gouvernement réagit.

En effet, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane a convié les représentants des avocats à une rencontre qui se tiendra, au siège du ministère des Finances, demain, et ce, pour tenter de désamorcer la crise. Le bras de fer semble pencher en faveur des grévistes.



[Lutte contre le blanchiment d'argent](#)

[Le CRTF entre en action](#)

Le Centre reçoit et traite les déclarations de soupçon sur des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme. En vue de renforcer la lutte contre les sphères de corruption et de blanchiment d'argent, les pouvoirs publics sont en phase d'accélérer la mise en place des mécanismes prévus à cet effet, pour une action plus concrète et plus efficace sur le terrain. Une orientation qui nécessite une mobilisation et un travail de fonds basé sur le recueil de renseignement susceptible de déclencher les investigations qui seront à l'origine de poursuites et de répressions.



[Relance des secteurs des mines, industrie, agriculture, énergies renouvelables et réformes bancaires](#)

[Algérie nouvelle : la mise sur orbite](#)

Le secteur pétro-gazier sera le bras armé de cette entreprise qui doit permettre au pays de relever ces challenges pour réussir la diversification de son économie.

L'Algérie est à la croisée des chemins sur le plan économique. 2022 doit être l'année qui signera le début de son affranchissement à la rente pétrolière. Le train est déjà en marche. Le terrain commence par être déblayé. 679 projets d'investissement, sur un total de 877 projets

doivent être débloqués. L'annonce a été faite par le président de la République lors d'un Conseil des ministres qu'il avait présidé le 16 janvier dernier. Ce qui doit permettre d'assainir le climat des affaires.



[ALORS QU'ILS SONT INVITÉS À UNE RÉUNION DE DIALOGUE AVEC BENABDERRAHMANE POUR DEMAIN : Les avocats décident de poursuivre leur grève](#)

L'Union nationale des ordres des avocats (UNOA), a décidé de poursuivre le boycott total de l'activité judiciaire à travers tout le pays et ce malgré l'invitation du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmène Benabderrahmane, de les rencontrer demain lundi.



[Les avocats reçus demain au ministère des Finances: Vers le dénouement du conflit ?](#)

La grève illimitée des avocats, en cours depuis le 13 janvier dernier, a fait réagir les pouvoirs publics. Une semaine après l'entame du débrayage, le Conseil de l'Union nationale des ordres des avocats (UNOA) a été invité au ministère des Finances à une réunion, le lundi 24 janvier, pour une concertation autour des revendications des robes noires, a-t-on appris de sources syndicales.



[Fiscalité: Le délai de paiement des impôts prolongé](#)

Le ministère des Finances a annoncé, samedi, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier du mois en cours au lieu du 20 janvier. «Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du corona virus (covid 19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l'échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu'au jeudi 27 janvier 2022", a précisé la même source.

Régime applicable aux professions non commerciales

Le rappel de la DG des Impôts

Au moment où les avocats de tous les barreaux du pays bouclaient leur première semaine de grève, la Direction générale des impôts (DGI) a jugé utile de rappeler - la loi de finances 2022 étant entrée en application - que les professionnels non commerçants, exclus du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU), relèvent désormais du régime simplifié des professions non commerciales, quel que soit le montant de leurs recettes professionnelles.



اعتبرت تمديد آجال التصريحات الشهرية مخالف للقانون.. النقابة:

تأخر تحصيل آلاف الملايير بسبب إضراب عمال الضرائب

استغربت النقابة الوطنية المستقلة لعمال الضرائب تمديد الإدارة الجبائية آجال التصريحات الشهرية للضريبة المحددة قبل الـ 20 يوم من كل شهر، بزيادة 5 أيام، للتسديد، وهو ما اعتبره التنظيم النقابي مخالفا للقانون الذي لا يعطي -حسبه- صلاحية التمديد إلا لرئيس الجمهورية أو وزير القطاع.



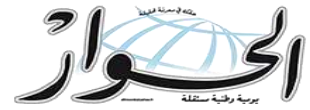
وزارة المالية: آخر أجل للايفاء بالالتزامات الجبائية الخميس المقبل

حددت وزارة المالية اليوم تاريخ 27 جانفي الجاري آخر أجل للايفاء بالالتزامات الجبائية الخاصة بالتصريح وكذا الدفع. وهذا عوض الـ 20 جانفي 2022. وحسب بيان الوزارة انه "في اطار اجراءات الوقاية من مخاطر انتشار فيروس كورونا ومن أجل مرافقة أفضل لدافعي الضرائب في الايفاء بالتزاماتهم الجبائية الخاصة بالتصريح والدفع التي انتهت آجالها يوم الـ 20 جانفي 2022.



المحامون يواصلون مقاطعة العمل القضائي

أعلن مجلس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، عن مواصلة المقاطعة الشاملة والمفتوحة للعمل القضائي عبر كامل تراب الجمهورية. وأوضح بيان للمجلس، أن القرار جاء خلال الاجتماع الذي عقد اليوم، حيث اتفقت منظمات المحامين على استمرار الإضراب لغاية تحقيق توصيات الجمعية العامة غير العادية التي أقرت الدخول في الاحتجاج بداية من الخميس 13 جانفي، رفضاً للنظام الضريبي الذي جاء في قانون المالية لسنة 2022.



تمديد آجال الإيفاء بالالتزامات الجبائية إلى 27 جانفي

أعلنت وزارة المالية ، اليوم السبت ، عن تمديد آجال الإيفاء بالالتزامات الجبائية الخاصة بالتصريح و الدفع إلى غاية الـ 27 جانفي الجاري بسبب جائحة كوفيد 19. وكر بيان لوزارة المالية أن الإجراء يدخل في إطار اجراءات الوقاية من مخاطر انتشار فيروس كورونا (كوفيد-19) و من أجل مرافقة أفضل لدافعي الضرائب في الإيفاء بالتزاماتهم الجبائية الخاصة بالتصريح والدفع ، حيث انتهت اجال العملية يوم 20 جانفي. و أبلغت الوزارة المعنيين بهذا الإجراء أن الآجال المحددة آنفا قد تم تمديدها إلى غاية يوم الـ 27 جانفي 2022.

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

La publication dans le dernier Journal officiel du décret exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule de

traitement du renseignement financier (CTRF), chargée de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conforte-t-elle les soupçons de déficiences, ou d'insuffisances enregistrées sur le plan législatif, qui ont pesé par le passé sur l'Algérie ?

L'Algérie est engagée dans la lutte contre le blanchiment d'argent depuis trois décennies, précisément depuis l'apparition du terrorisme, qui obligeait les autorités à lutter contre le financement des activités criminelles liées aux branches terroristes, mais des efforts restaient à faire après cette période, notamment sur le plan législatif. On a bien initié des actions pour étoffer l'arsenal juridique, sans vraiment convaincre le groupe d'action financière (GAFI), qui a fini par classer l'Algérie, en 2014, sur la liste grise des pays dont la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme est jugée «insuffisante» ou comportant des failles qui ne permettent pas d'établir un contrôle strict sur les fonds douteux. Depuis, l'Algérie tente de prouver le contraire, notamment grâce à la création de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF), sans vraiment s'attaquer au fond du problème, en l'occurrence le renforcement du dispositif législatif. Chose faite avec le nouveau décret exécutif n°22-36 du 4 janvier 2022 ?

Cette action s'inscrit dans le cadre général de la remise à niveau de la législation algérienne et

Déficiences comblées ?

elle permet effectivement à l'Algérie de faire un pas important en matière d'édification d'un système juridique efficace dans cette lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le décret en question vient combler les déficiences stratégiques sur le plan législatif en fixant clairement les missions, l'organisation et le fonctionnement de la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF). Doté de larges prérogatives, le CTRF accède au rang plein d'une autorité administrative indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placée auprès du ministre chargé des finances. Ainsi, comme stipulé par l'article 2 du décret exécutif, l'Etat met à la disposition de la cellule tous les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement. Mais, ce n'est pas une fin en soi. Car, le CTRF doit maintenant sonder toutes les voies pour éradiquer ce fléau, parfois invisible quand l'argent ne transite pas par les institutions financières légales.

Il reste à faire des efforts, ou joindre les efforts à ceux engagés en matière de lutte contre l'informel, un marché qui draine des sommes faramineuses échappant à toute traçabilité. Faut-il dans ce sens songer à élargir l'obligation de déclaration de soupçons, principalement provenant des banques, aux notaires, aux douaniers et autres bijoutiers ou agents immobiliers, qui peuvent être témoins de transactions financières opérées hors des circuits bancaires ?

OBLIGATIONS FISCALES
DE DÉCLARATION
ET DE PAIEMENT
**Prolongation
du délai
d'accomplissement
au 27 janvier
courant**

Le ministère des Finances a annoncé, hier samedi, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 du mois en cours au lieu du 20 janvier.

"Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du coronavirus (Covid-19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l'échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu'au jeudi 27 janvier 2022", a précisé la même source.

Comme attendu, les commerçants n'affichent pas trop d'enthousiasme quant à cette mesure. Ils estiment, en effet, que les *"conditions ne sont pas réunies pour la mise en place d'un tel dispositif juridique"*, rapporte le quotidien *Liberté*.

S'exprimant autour de la question de la spéculation, Kamel Rezig a affirmé devant l'APN que ses services ont entamé une *"série de mesures et de mécanismes visant à lutter contre la spéculation et le monopole, tout en livrant un bilan d'un million d'interventions et 145.000 poursuites en justice en 2021"*. Les mêmes services ont également enregistré des propositions de fermeture de 12.000 commerces et la saisie de marchandises dont la valeur est estimée à plus de 2 milliards de dinars.

R. N.

FISCALITÉ

Prolongation du délai d'accomplissement des obligations

Le ministère des Finances a annoncé, hier, dans un communiqué, la prolongation du délai d'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier du mois en cours, au lieu du 20 janvier. «Dans

le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du coronavirus (Covid-19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l'échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu'au jeudi 27 janvier 2022», a précisé la même source.

ILS TIENNENT DEMAIN UNE RÉUNION AVEC LE MINISTÈRE DES FINANCES

Quel dénouement pour la grève des avocats ?

Le Conseil de l'Union nationale des ordres des avocats a décidé, à l'issue de sa réunion d'hier samedi, de poursuivre le mouvement de grève nationale et de répondre, en même temps, à l'invitation du ministère des Finances à une rencontre qui aura lieu demain lundi.

Karim Aïmeur - Alger (Le Soir) - Dans un contexte décisif pour l'avenir de la corporation, le Conseil de l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa) a décidé, hier, à l'issue de sa réunion, de poursuivre le mouvement de grève nationale illimitée enclenchée depuis maintenant 10 jours (jeudi 13 janvier), suite à un appel de l'organisation lancé lors de son assemblée générale extraordinaire tenue à Constantine le 8 janvier dernier.

La grève des robes noires, suivie massivement, paralyse les tribunaux du pays en provoquant le report de la majorité des procès programmés. Ils réclament l'annulation du nouveau régime fiscal instauré par la loi de finances 2022 et le retour à l'ancien régime de l'impôt forfaitaire unique ou le prélèvement à la source comme solution proposée par l'Unoa. En deuxième lieu, à l'issue de la réu-



nion d'hier, le conseil de l'organisation des avocats a décidé de répondre favorablement à l'invitation du ministère des Finances à une rencontre qui aura lieu dans l'après-midi de demain lundi au siège du ministère qui ouvre ainsi les portes du dialogue après la sourde oreille opposée au mouvement des avocats depuis le déclenchement de la grève.

Un comité composé des bâtonniers et conduit par le président de l'Unoa représentera la corporation à cette réunion avec les représentants du ministère des Finances, a souligné un communiqué de l'organisation suite à la réunion de son conseil national hier. Et c'est à la lumière des résultats de cette rencontre que sera décidée la suite à donner au mouvement de grève nationale.

En effet, le conseil national de l'Unoa tiendra une nouvelle réunion à l'issue de la rencontre avec le ministère, a annoncé la même source. Se dirige-t-on alors vers la fin de la grève des avocats qui paralyse les tribunaux du pays depuis plus de 10 jours ? Tout dépend de la réponse du ministère des Finances aux doléances des avocats qui dénoncent l'assimilation de leur profession à celle du commerçant.

Depuis l'annonce du nouveau régime fiscal dans le projet de loi de finances 2022, les avocats n'ont cessé de se mobiliser contre la nouvelle disposition qui taxe fortement leur activité, à hauteur de 30% des revenus. Ils proposent des mesures transitoires et la rectification du tir dans la loi de finances complémen-

taires 2022, soit par un retour à l'ancien régime forfaitaire, soit l'application du prélèvement à la source. Ils soutiennent que ces deux régimes sont plus équitables et plus profitables au Trésor public. Ils considèrent que le nouveau régime fiscal, en plus du tort qu'il cause aux gens du métier, impactera directement le justiciable qui doit payer plus cher les services des avocats.

En attendant de connaître les résultats de la rencontre de demain, il convient de rappeler que la Direction générale des impôts (DGI), qui relève du ministère des Finances, a rappelé ce jeudi les obligations fiscales des contribuables exerçant des professions non commerciales dans le cadre du régime qui leur est appliqué à compter du 1^{er} janvier en cours dans le cadre des dispositions de la loi de finances (LF) 2022.

Elle a précisé que les titulaires des bénéfices issus de l'exercice d'une profession non commerciale (comme les avocats, ndir), exclus du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU), relèveront du régime simplifié des professions non commerciales, quel que soit le montant de leurs recettes professionnelles.

K. A.

ACCOMPLISSEMENT DES
OBLIGATIONS FISCALES

**Le délai prolongé
au 27 janvier**

Le ministère des Finances a annoncé, hier, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier courant au lieu du 20 janvier. "Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du coronavirus (Covid-19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l'échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu'au jeudi 27 janvier 2022", a précisé la même source.

R. E.

FISCALITÉ

Prolongation du délai d'accomplissement des obligations au 27 janvier

LE MINISTÈRE des Finances a annoncé, samedi, dans un communiqué, la prolongation du délai de l'accomplissement des obligations fiscales de déclaration et de paiement jusqu'au 27 janvier du mois en cours au lieu du 20 janvier.

«Dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre les risques de propagation du corona virus (covid 19) et pour un meilleur accompagnement des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales, de déclaration et de paiement, dont l'échéance est arrivée à terme le 20 janvier 2022, le ministère des Finances porte à la connaissance des concernés que le délai en question a été prorogé jusqu'au jeudi 27 janvier 2022», a précisé la même source.

S. T.

النظام الضريبي الجديد على طاولة النقاش غدا بن عبد الرحمان يلتقي مجلس اتحاد منظمات المحامين

يتمثل في تمويض هذا النظام بنظام الضريبة على المصدر، أي يمكن للمحامي أن يأخذ وصلا قبل الشروع في أي إجراء قانوني ويتم إرفاق العريضة بهذا الوصل المسلم من قبل موظف على مستوى المحكمة. وفي حال عدم دفع الضريبة، فإن العريضة تُرفض مباشرة، مثل الدعوى التي يتم إصاقتها بالعريضة. وأكد خبايا، أن هذا النظام "عادل" سيسمح بالقضاء على التهرب الضريبي، وزيادة إيرادات الخزينة فيما يخص ضرائب المحامين بـ10 أضعاف مشيرا إلى أن النظام المقترح من قبل المحامين، قد يعرف معارضة البعض ممن يملكون عشرات القضايا بموجب عقود أبرمت مع مؤسسات وإدارات، على خلفية أن الضريبة من المصدر لا تخدم مصالحهم.

التقييم في حال وجود عدم تطابق فيما يخص الأرقام المقدمة، مبرزا أن هذا النظام بسيط ويخدم الجميع، خاصة وأن النظام الجديد يُساوي بين المحامي الذي يملك عشرات القضايا والمحامي الجديد الذي لم تمله أي قضية، بما أنه جاء بثلاث ضرائب رسم على القيمة المضافة، الضريبة على الأرباح، الرسم على الدخل.

في السياق، اعتبر خبايا أن ما جاء في قانون المالية للسنة الجارية، هو نظام رقباسي في حق المحامين، لأنه يقوم على تقديم كشف حساب للضرائب بخصوص المداخيل والمصاريف، وهذا ما يعتبر تضيقا.

كما لم يستبعد ذات المتحدث، تجديد ضرائب قانون المالية الجديد بقرار يتمخض عن اللقاء المنتظر، غدا، بين وزير المالية ونقيب إتحاد المحامين، مثلما وقع منذ عامين، حيث تم العودة للعمل بالنظام القديم، مشيرا أن الطرفين يمكنهما التفاوض والمناقشة بخصوص مقترح المحامين بخصوص الضريبة على المصدر، من خلال إيجاد آليات لتطبيق ذلك، ويشترك مختلف المصالح، منها المالية، الضرائب وطبعا المحامين، من أجل تذليل أي صعوبات أو عراقيل قد تقف أمام تطبيق النظام. وحول مخرجات لقاء اتحاد المحامين بالوزير الأول والحلول الممكنة لإبعاد البنائيات القضائية عن الإضرابات، أكد خبايا أن المحامين تقدموا باقتراح،

سابقة، أن نسبة شل المحاكم على المستوى الوطني بلغت 100٪، ويعتبر المحامون أن قانون الضرائب الحالي يمس بحق التقاضي للفقراء، ذلك أن المواطن يسد 19٪ والمحامي 35٪، أي 54٪ على القضية.

وقد دعا، سابقا، مجلس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين الجزائريين، إلى تجديد المشروع الضريبي الجديد الذي تضمنه مشروع قانون المالية لسنة 2022 والذي يفرض أعباء ضريبية على المحامين بقيمة 35٪.

في هذا الموضوع يرى المحامي لدى المحكمة العليا ومجلس الدولة، عماد خبايا، أنه بإمكان وزارة المالية، تجديد الضرائب الثلاث المفروضة على المحامين والمصارفة في قانون المالية 2022 بقرار صادر عن الوزير الأول، طالما أنه لم يصدر بعد مراسيم تنفيذية خاصة به، والتعليقات اللازمة لتجسيدها.

وشدد خبايا، في اتصال مع "الشعب"، على أن ما ورد في قانون المالية الجديد بخصوص النظام الضريبي المطبق على المحامين معقد، مؤكدا ضرورة الإبقاء على النظام القديم الخاص بالتصريح على مرتين، حيث يصرح المحامي خلال السنة أشهر من السنة الأولى، أي خلال شهر جوان بعد أخيله، ويتبعه تصريح آخر في مطلع السنة، من أجل احتساب الضرائب المطالب بدفعها لمصلحة الضرائب، حيث يمكن لهذه الأخيرة إعادة

يجتمع الوزير الأول وزير المالية أيمن بن عبد الرحمان، غدا الاثنين، بمجلس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، بعد شلهم للمحاكم طيلة أسبوع.

وأوضح الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، في بيان له، أنه تلقى دعوة من طرف الوزير الأول وزير المالية للاجتماع بهم، غدا الاثنين، على الساعة الثانية بعد الزوال بمقر وزارة المالية.

هيام لعيون

من المنتظر التوصل إلى حل ينهي القبيضة الحديدية بين وزارة المالية والمحامين ويوقف شل المحاكم، بسبب ما جاء به قانون المالية لسنة 2022 من فرض ضرائب إضافية على أصحاب الجبة السوداء، ما جعل الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، يتحدث عن المساس بحق التقاضي.

في وقت أسفر اجتمع اتحاد المحامين المنعقد أمس، عن مواصلة المقاطعة الشاملة والمفتوحة للعمل القضائي عبر كل تراب الجمهورية كغاية تحقيق توصيات الجمعية العامة غير العادية لمجلس الإتحاد الوطني لمنظمات المحامين الجزائريين، حسب بيان حصلت "الشعب" على نسخة منه.

وعطل المحامون نشاط المحاكم طيلة الأسبوع الماضي، حيث أكد نقيب المحامين إبراهيم طابري، في تصريحات

في انتظار لقائهم بوزير المالية غدا الاثنين

المحامون يواصلون مقاطعة العمل القضائي

قرر مجلس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين مواصلة المقاطعة الشاملة والمفتوحة للعمل القضائي عبر كامل تراب الجمهورية. وجاء القرار في اجتماع للمجلس عقد أول أمس اتفق فيه نقباء منظمات المحامين على استمرار الإضراب لغاية تحقيق توصيات الجمعية العامة غير العادية التي أقرت الدخول في الاحتجاج بداية من الخميس 13 جانفي، رفضا للنظام الضريبي الذي جاء في قانون المالية لسنة 2022. ومنتظر أن يلتقي اتحاد المحامين مع وزير المالية غدا الاثنين من أجل فتح نقاش حول القضية ورفع مطالب أصحاب الجبة السوداء الذين يقترحون اعتماد الضريبة على المنبع بدل اقتطاع نسبة من المداخيل.

م.خ

ثمن دعوة وزير المالية للاجتماع.. طايري لـ"الحوار":

يجب إعادة النظر في النظام الضريبي

- نملك البديل الذي يصب في مصلحة الجميع
- لدينا أمل كبير في الخروج بحلول عملية مرضية
- مصلحة المتقاضي من أولى الأولويات

اجتماع حاسم مرتقب بين أعضاء مجلس الاتحاد لمنظمات المحامين ووزير المالية أيمن بن عبد الرحمن، بعد تلقي الاتحادات دعوة رسمية من مصالح هذا الأخير، قصد بلورة خارطة طريق تفضي إلى مخرجات عملية تنصف المحامي والمواطن البسيط على حد سواء، بعيداً عن قانون الضرائب الحالي الذي لا يخدم حق المتقاضي في الجزائر، حسب رأي منتسبي هذا القطاع الحساس.

وجميع منتسبي قطاع المحاماة، ومن ثم المصالح العام بسفحة مباشرة. وأضاف طايري أن الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين لن يحدد إطاراً زمنياً محدداً لتلبية مطالبه المشروعة، بل سيعتمد إلى طرحتها، مع الدعوة إلى إعادة النظر في الكثير من النقاط، بحكم أن الاتحاد يسعى إلى المصلحة العامة، وحلحلة الوضع الذي لا يخدم وضعية المحبوبين والمتقاضيين من المواطنين، بالتوازي مع أن الاتحاد يعتبر من أي شلل أو انكماش حاصل ومعرقل لواقع المتقاضي، في الجزائر ما استدعى من الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين الاستعجال في الذهاب نحو هذا الاجتماع لإعادة الحركة والنشاط القضائي الذي يصب في مصلحة المواطن المتقاضي بالدرجة الأولى، وليس المحامي الذي ينتظر الإنصاف من السلطات الوصية.

وأشار طايري إلى أن الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين سيعتزم بمخرجات الاجتماع المرتقب مع وزير المالية أيمن بن عبد الرحمن، مع انتظار خطوات عملية من طرف مصالح الضرائب، مع إعادة النظر في الشائون من طرفها في حق المحامين، بشرط أن لا تطول فترة الأزمة وانتظار الحلول.



أحمد ب

طايري: ذاهبون إلى الاجتماع ويعدونا الأمل لحلحلة الأزمة

أكد رئيس الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين، إبراهيم طايري، في تصريح لـ "الحوار" أن الاجتماع المرتقب بين هيئة ووزير المالية أيمن بن عبد الرحمن مهم جداً، وجاء في الوقت المناسب لحلحلة الكثير من نقاط الخلاف، التي كانت محملاً تحفظاً من أغلبية المحامين وأبرزها قانون الضرائب. وأضاف طايري أن الاجتماع يمكن أن يفضي إلى حلول عملية، بحكم أن مطالب المحامين مشروعة وليست تعجيزية. وأشار طايري إلى أن النقطة الأساسية التي سيركز عليها نقاش الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين خلال لقائه مع وزير المالية غداً الاثنين، بمقر الوزارة، هو إعادة النظر في قانون الضرائب بسفحة جذرية ومستعجلة، وأضاف طايري أن مهنة المحاماة لها خصوصيتها وميزتها التي لا تشبه أي مهنة أخرى، ومن هذا المنطلق فإن النظام الحالي، الذي ينظم هذه المهنة في الجزائر هو نظام تقليدي، بدليل أنه لم يتم إضفاء أي تغييرات عليه منذ السبعينات، ما أثر سلباً على المحامي،

الذي لا يستطع مسابقة هذا النظام الذي لم يتجاوب فعلياً وعملياً، مع مبدأ العصرية وتطور المجتمع. وأشار طايري إلى أن رفع قيمة الضريبة من 12 إلى 54 بالمائة لا يصب في مصلحة المحامي ولا المواطن البسيط المتقاضي، وهو ما كان محل إجماع وطني على رفضه، مع الدعوة إلى إعادة النظر فيه بشكل

جذري. وأشار طايري إلى أن الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين لديه البديل بعد سحب قانون الضرائب الحالي، الذي يعتبره مجعفاً، ومنه فإن الاتحاد سيسعى إلى طرح هذا البديل، وهو مشروع قانون منصف وعقلاني، خلال الاجتماع المرتقب، قصد الوصول إلى أرضية تقاهم مشتركة تصب في مصلحة خزينة الدولة.

بن عبد الرحمان ينظر في مطالب المحامين

سيكون أعضاء مجلس الاتحاد لمنظمات المحامين على موعد للاجتماع بالوزير الأول وزير المالية، أيمن بن عبد الرحمان، غدا الإثنين. وأوضح المجلس، في إعلان له، أنه تلقى دعوة للاجتماع بوزير المالية يوم الاثنين 24 جانفي الجاري على الساعة 14 مساء بمقر وزارة المالية. ويختص مسألة استمرار مقاطعة العمل القضائي، فأشار البيان إلى أنها ستناقش من طرف مجلس الاتحاد في اجتماع له. وكان المحامون قد قاطعوا العمل القضائي في المحاكم طيلة الأسبوع الماضي، وتحدث نقيب المحامين إبراهيم طاييري عن بلوغ نسبة المقاطعة 100 بالمائة. ويربط المحامون حركتهم الاحتجاجية بقانون الضرائب الحالي يمس بحق التقاضي للفقراء، ذلك أن المواطن يسدد 19 بالمائة والمحامي 35 بالمائة، أي 54 بالمائة على القضية، في حين أن اللجوء إلى القضاء مكرس دستوريا.

تمديد آجال دفع الضرائب



أعلنت وزارة المالية، عن تمديد آجال الإيفاء بالالتزامات الجبائية الخاصة بالتصريح والدفع إلى غاية 27 جانفي الجاري، عوض 20 جانفي حسبما أفاد به بيان للوزارة أمس السبت.

وأوضح البيان، أنه في إطار إجراءات الوقاية من مخاطر انتشار فيروس كورونا، ومن أجل مرافقة أفضل لدافعي الضرائب في الإيفاء بالتزاماتهم الجبائية الخاصة بالتصريح والدفع التي انتهت آجالها يوم 20 جانفي 2022، تعلم وزارة المالية، المعنيين بهذا التمديد الاستثنائي.

ضمن النظام الجديد المحدد للاقتطاعات على الأرباح

هذا جديد الضرائب على المهن غير التجارية

■ استثناء هذه الفئة من نظام الضريبة الجزائية الوحيدة

كشفت المديرية العامة للضرائب عن الواجبات الضريبية المطبقة على أصحاب المهن غير التجارية، في إطار النظام الجديد الذي سيخضعون له اعتباراً من جانفي الحالي في إطار أحكام قانون المالية لسنة 2022 .

ك. ي.



طرف مقتضية الضرائب المختصة إقليمياً. وتكررت المديرية العامة للضرائب أن أصحاب الأرباح الناتجة عن ممارسة مهنة غير تجارية يخضعون للضريبة على الدخل الإجمالي ضمن صنف الأرباح غير التجارية، والتي يتم حسابها وفقاً للجدول التصاعدي المنصوص عليه في المادة 104 من قانون الضرائب المباشرة والرسوم الضريبة وتسديدها لدى مصلحة الضرائب لمكان تواجد النشاط. وتخضع هذه المهن أيضاً للرسم على القيمة المضافة بمعدل 9 من المائة أو 19 من المائة وذلك حسب طبيعة العملية المنجزة.

والالتزام بمسك الوثائق على وجه الخصوص دفتر يومي، مؤشر وممضي من طرف المصلحة المسيرة، يظهر تفاصيل مداخيلهم ونفقاتهم المهنية وسجل مؤشر وممضي من طرف المصلحة المسيرة مدعماً بستندات الإثبات الموافقة، يتضمن تاريخ الاقتناء أو الإنشاء وسعر تكلفة المعدات المخصصة لممارسة مهنتهم ومبلغ الامتلاك المطبق على هذه المعدات، وسعر وتاريخ التنازل عن هذه المعدات. أما فيما يتعلق بتسيير الملفات الجبائية للمهن غير تجارية فسيتم الإشراف عليها اعتباراً من 1 يناير الجاري من طرف مراكز الضرائب الملحقة لها أو، إذا تعذر ذلك من

ضمن فئة الأرباح غير التجارية، من حاصل فائض القيمة بين الإيرادات الإجمالية والنفقات الضرورية لممارسة هذه المهن. وسيتم نشر نموذج التصريح الخاص بهذا النظام "في الوقت المناسب"، على الموقع الإلكتروني للمديرية العامة للضرائب - يضيف البيان- ميرزا أن أول تصريح يقوم به المكلفون المعنونون بالضريبة والمتعلق بأرباح المهن غير التجارية المحققة بعنوان الفترة الممتدة من 1 يناير إلى 31 ديسمبر لسنة 2022، يجب أن يتم إكتابه في أجل أقصاه 30 أفريل من عام 2023 كما تخضع المهن غير التجارية للامتثال للواجبات المحاسبية

وأكدت المديرية العامة للضرائب في بيان لها، أول أمس، أن أصحاب الأرباح الناتجة عن ممارسة مهنة غير تجارية من الآن فصاعداً سيخضعون للنظام المبسط للمهن غير التجارية، وذلك بغض النظر عن مقدار دخلهم المهني، مع استثناء هذه الفئة من نظام الضريبة الجزائية الوحيدة.

وعليه يتوجب على أصحاب المهن غير التجارية القيام باكتتاب شهري عن طرق جدول إشعار بالدفع في أجل أقصاه 20 من الشهر الذي يلي الشهر الذي تحققت خلاله الإيرادات المهنية، مع توضيح مبلغ الإيرادات المحققة وتسديد مبلغ الحقوق الموافقة لها بعنوان الرسم على القيمة المضافة.

ويجب أن يتضمن هذا التصريح قيمة المبلغ الإجمالي للأجور المدفوعة ومبلغ الاقتطاعات بعنوان الضريبة على الدخل الإجمالي لفئة الأجور والقيام باكتتاب التصريح الخاص في أجل أقصاه 30 أفريل من كل سنة متضمن المبلغ المضبوط لأرباحهم الصافية والتي يتم تحديدها وفق النظام المبسط لأرباح المهن غير التجارية مع إرفاق هذا التصريح بكل الوثائق التبريرية الضرورية. ويؤسس الربح الصافي الخاضع للضريبة على الدخل الإجمالي

بعد أسبوع من مقاطعة القضاء بسبب الضرائب وزير المالية يدعو اتحاد المحامين للاجتماع هذا الاثنين

المنبع في قانون المالية التكميلي لنفس السنة والذي سيصدر خلال ستة أشهر قادمة.

وهيما دعت وزارة المالية ممثلي المحامين للاجتماع الذي سينعقد يوم الاثنين 24 جانفي بمقر الوزارة على الساعة الثانية بعد الزوال لمحاولة إيجاد حل لقضية الضرائب، لم يفصل بعد مجلس الاتحاد في قرار الاستمرار في المقاطعة من عدمه، إذ سيتم اتخاذ قرار بشأن ذلك في اجتماع لمجلس الاتحاد في عطلة نهاية الأسبوع.

وجدير بالذكر أن قضية الضرائب المفروضة على أصحاب المهن الحرة غير التجارية في قانون المالية لسنة 2022، كانت قد أثارته الكثير من الجدل وسط أصحاب الجبة السوداء؛ الذين اعتبروا قرار رفع الضرائب من 12 بالمئة إلى 35 بالمئة بغير المدروس، وهو ما كان سببا لخروجهم في احتجاجات عبر الهيئات القضائية شلوا من خلالها المحاكم والمجالس شهر ديسمبر الفارط، فيما تمسك مجلس الاتحاد بمقترح الاقتطاع من المنبع الذي تم عرضه في البرلمان لكن تصويت النواب لم ينصفه، والتمس تدخل رئيس الجمهورية لإدراجه في قانون المالية التكميلي.

إتهام بوشلجي

يرتقب أن يعقد يوم هذا الاثنين وزير المالية أيمن بن عبد الرحمان اجتماعا مع ممثلي الاتحاد الوطني لمنظمات المحامين الجزائريين لمناقشة مسألة الضرائب الخاصة بالمهن الحرة غير التجارية والمطبقة في قانون المالية لسنة 2022.

ويأتي هذا الاجتماع عقب أسبوع من مقاطعة المحامين للعمل القضائي وهذا بداية من 13 جانفي الجاري، إذ تمت مقاطعة كافة الجلسات عبر المحاكم والمجالس القضائية، بما فيها زيارة المؤسسات العقابية، ما أدى لشلل تام في معالجة القضايا المطروحة على العدالة والتي تتطلب توكيل وحضور محامي، وخاصة ما تعلق بسحب الأحكام والقرارات وتسجيل الاستئنافات والطعون وغيرها من القضايا، إذ تم تأجيل غالبية المحاكمات التي تمسك المتهمون فيها بدفاعهم، مع الاكتفاء بالنظر في القضايا التي لا تتطلب حضور محامي، وهذا للمطالبة بتجميد العمل بالضرائب المفروضة على المحامين بالطريقة التي أتى بها قانون المالية لسنة 2022 والتي اعتبروها جد «مجحفة» وتعويضها بمقترح الاقتطاع من



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger

البنك المركزي الجزائري - الجزائر
MINISTÈRE DES FINANCES